

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1965/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 6/°L du 19 décembre 1968 de la Chambre des Députés autorisant le Président du Conseil de Gouvernement à acquérir titre gratuit, pour le compte du Territoire Français des Afars et des Issas, une parcelle de terrain non bâti faisant partie d'un terrain plus immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 633 au nom de l'Etat.

n° 1965/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
5 novembre 1968

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1969

Date du numéro
10 janvier 1969

TEXTE INTÉGRAL

de la Chambre des Députés autorisant le Président du Conseil de Gouvernement à acquérir, à titre gratuit, pour le compte du Territoire Français des Afars et des Issas, une a parcelle de terrain non bâti faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 633 au nom de l'Etat (Ministère des Postes et Télécommunications).